**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

**Band:** 91 (1940)

**Heft:** 10

Nachruf: Nos morts

Autor: [s.n.]

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

rale, les arbres isolés ne devraient être qu'exceptionnels. Les deux exemplaires remarquables dont nous venons de parler, pourtant si différents, voire même si opposés dans tous leurs caractères, contribuaient cependant, tous deux dans une égale mesure, à la sereine beauté de nos pâturages francs-montagnards.

P.-E. Farron.

### NOS MORTS.

### † Christian Zinsli, inspecteur forestier d'arrondissement, à Bonaduz.

Christian Zinsli est né en 1889, à Valendas, sa commune d'origine. Il fit les études primaires dans cette dernière, tandis que les secondaires eurent lieu à l'école d'Ilanz. Après quoi, son père, maître secondaire, ayant reçu un appel à Coire, il put entrer dans la section scientifique de l'école cantonale de cette ville. Ayant obtenu son brevet de maturité, il passa par la division forestière de l'E. P. F., à Zurich. A l'achèvement de son stage pratique, dans l'Entlibuch et dans le canton de Vaud, il subit l'examen d'Etat en 1914.

Le premier poste qu'occupa Chr. Zinsli, dès 1915, fut celui d'inspecteur des forêts de la commune de Schuls. Sa tâche principale consista dans l'élaboration du premier plan d'aménagement de ces forêts, basé sur un inventaire intégral de celles-ci et qui devait fournir la base pour la gérance de ce vaste domaine.

Mais, peu après, soit en 1917, le défunt fut appelé à revêtir les fonctions d'inspecteur forestier de la ville de Coire. Il s'agissait là d'un poste occupé déjà par de nombreux prédécesseurs, dans lequel il fallait tout à la fois maintenir l'administration au niveau précédent, tout en cherchant à l'améliorer en tenant compte des progrès de la science forestière. Or, on se souvient que, pendant la guerre mondiale, le rendement de la forêt suisse a atteint un niveau inconnu jusqu'alors, mais qui ne put, naturellement, se maintenir que durant une brève période. Et alors qu'à son début les dépenses purent être maintenues dans des limites raisonnables, elles ne tardèrent pas à augmenter rapidement, tandis que les prix subirent une forte baisse. Si bien qu'au bout de peu de temps, le rendement net des forêts tomba à un niveau difficile à supporter. Ces circonstances défavorables ne manquèrent pas de susciter maintes critiques, même dans des domaines où elles ne se justifiaient en aucune façon. A cela vinrent s'ajouter des querelles entre les différents dicastères de l'administration communale, touchant le montant des salaires. Or, dans ces discussions, on ne fit pas toujours preuve de la compréhension voulue vis-à-vis des prétentions formulées par l'administration forestière. On se figure facilement quel devait être, dans pareille situation, l'état d'âme de Christian Zinsli, homme consciencieux, modeste et redoutant toute polémique. Aussi bien quand, en 1925, le poste d'inspecteur forestier de l'arrondissement de Bonaduz,

devenu vacant par la mort de son titulaire, eut été mis au concours, il devint un des candidats et fut élu par le Conseil d'Etat. Il trouva là une sphère d'activité qui lui convenait beaucoup mieux que celle de son poste précédent. — Le malheur voulut que, peu après, son épouse bien-aimée lui fut reprise et le précéda dans la tombe. Ce lui fut une terrible épreuve qui ne manqua pas d'aggraver encore son état d'hypocondrie.



Christian Zinsli,
inspecteur forestier d'arrondissement, à Bonaduz
1889-1940

Malgré tous ces avatars, sa nouvelle situation aurait permis à M. Zinsli de déployer une réjouissante activité, car l'arrondissement de Bonaduz compte parmi les plus intéressants du canton des Grisons. Ce ne fut, hélas! que pour une courte période. Atteint par la maladie au commencement de juin, il nous fut repris déjà le cinquième jour de ce mois. Son ensevelissement eut lieu le 8 juin à Valendas, sa commune d'origine; y assistèrent de très nombreux amis et connaissances, accourus de près et de loin.

Et c'est ainsi qu'a pris fin, prématurément, l'existence d'un fonctionnaire, auquel les circonstances n'ont pas permis de donner tout ce que les expériences récoltées l'auraient mis en mesure de fournir. Puisse la terre lui être légère!

Nous adressons l'expression de notre cordiale sympathie aux parents du défunt, tout particulièrement à son père et à ses beaux-frères.

T. M.

(Trad.)

# AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

## Rapport du comité permanent sur l'exercice 1939-1940

présenté à l'assemblée générale du 9 septembre 1940 à Zurich, par son président M. F. Grivaz, inspecteur cantonal des forêts à Lausanne.

Conformément à nos statuts, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de votre comité permanent sur son activité pendant l'exercice 1939—1940, activité réduite du fait des événements.

Le nombre des séances a été des plus minimes, la difficulté de réunir des membres mobilisés étant grande. Trois séances ont eu lieu, une à Zurich et deux à Berne. Entre temps, quelques affaires ont été liquidées par voie de circulation.

Si notre effectif continue à être réjouissant, nous avons, par contre, eu le grand regret de perdre plusieurs membres.

Maurice Droz, décédé à Genève le 17 septembre 1939, était âgé de 67 ans. Il débuta en 1902 comme adjoint à l'inspection d'arrondissement de Couvet. En 1904, il est à la tête de l'arrondissement du Locle; en 1906, il est au Tessin, inspecteur à Locarno; en 1917, il rentre dans le canton de Neuchâtel, en qualité d'adjoint, au Val-de-Ruz. De santé délicate, il doit abandonner définitivement la carrière forestière en 1919 et se retire à Château-d'Oex. Depuis 1938, il se fixe à Genève. Très érudit, Maurice Droz connaissait particulièrement les langues. On lui doit de nombreuses traductions dont le « Marché des bois », pendant de nombreuses années, et le travail de M. le professeur Schaedelin « L'Eclaircie ». Ce fut un collègue extrêmement dévoué, complaisant, auquel la vie ne fut pas toujours légère.

Henri Biolley, membre d'honneur de notre société, ancien inspecteur général des forêts de Neuchâtel, est décédé à l'âge de 82 ans, le 22 octobre à Couvet. Il était docteur honoris causa de l'Ecole polytechnique fédérale. Il n'est pas nécessaire, dans notre milieu, de relever longuement tous les mérites de ce sylviculteur distingué. Disons seulement que la méthode du contrôle lui doit son application pratique. Après avoir dirigé les forêts de Couvet pendant plus de 37 ans, après en avoir fait un champ d'essai que l'on venait visiter de bien loin, M. Biolley, pendant dix ans, dirigea le service forestier de son canton. Notre société avait tenu à lui témoigner son estime en lui décernant l'honorariat. C'était un membre assidu de nos réunions, y prenant la parole chaque fois. Il était un collaborateur régulier de notre journal